



# Les brèves du Verdus

Saint-Guilhem-le-Désert

---

## Élections municipales de mars 2026

### Changement du mode de scrutin dans notre commune



Les 15 et 22 mars 2026, auront lieu les élections municipales.

**Vous élirez le conseil municipal** qui sera chargé durant 6 ans de régler « par ses délibérations les affaires de la commune » (article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le conseil municipal (composé des conseillers municipaux élus) se réunira ensuite pour élire, en son sein, un maire et un ou plusieurs adjoints.

**Les règles de l'élection municipale ont changé pour les communes de moins de 1000 habitants, comme pour Saint-Guilhem-le-Désert, suite à une loi du 21 mai 2025.**

Désormais, le **scrutin de liste paritaire** (applicable aux communes de 1000 habitants et plus) s'applique à notre commune.

Concrètement, qu'est-ce que ça change pour vous lors du vote ?

- Le vote se fera entre une ou plusieurs listes non modifiables de candidats. Vous ne pourrez plus ni ajouter de noms, ni en enlever ou en rayer. Autrement dit : le « panachage » ne sera plus autorisé.

Attention si une liste des candidats est modifiée (ajout d'un nom, suppression...), votre vote sera considéré comme nul et ne sera donc pas comptabilisé.

- Chaque liste de candidats respectera la parité, avec une alternance de candidats homme-femme-homme-etc. ou femme-homme-femme-etc. et ce jusqu'à la fin de la liste.

**Le nombre de candidats sur la liste sera variable :**

- soit le nombre fixé par la loi : effectif légal pour notre commune 11,
- soit 1 ou 2 candidats de moins,
- soit 1 ou 2 candidats de plus (mais ces candidats supplémentaires ne siégeront pas s'ils sont élus ; il s'agira de remplaçants en cas de vacance de sièges).

*N'hésitez pas à questionner le service administratif de la Mairie qui vous donnera si besoin de plus amples renseignements.*

---

### mairie de Saint-Guilhem-le-Désert

Grand Chemin du Val de Gellone, 34150, Saint-Guilhem-le-Désert

Cet email a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous l'avez reçu car vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)

